

**CORPORATION CANADIENNE DES HYGIÉNISTES CERTIFIÉS DU CÔLON
CERTIFIED COLON HYGIENIST CORPORATION OF CANADA**

Formulaire d'adhésion



2266, A Girouard, Montréal, Qc, H4A 3C3
Site internet: www.cchcc.ca

NOTRE ORGANISME

Nos activités :

- Assurer au public une qualité de service par la compétence, l'intégrité et l'honnêteté de ses membres;
- Rassembler les thérapeutes formés en hygiène côlon;
- Défendre les intérêts des membres affiliés;
- Promouvoir la technique d'irrigation colonique auprès du public et des thérapeutes;
- Contrôler la qualité de la formation professionnelle des Hygiénistes du Côlon;
- Veiller à l'application d'une éthique professionnelle sans faille.

Nos objectifs :

- Devenir la force d'un rassemblement professionnel uni;
- Offrir une qualité de service au public;
- Organiser des rencontres d'information, d'échange et de perfectionnement.
- Procurer du matériel professionnel au meilleur prix;
- Pouvoir émettre un reçu pour assurances, au client;
- Se faire connaître par le public (répertoire, salon de la santé,...);
- Proposer des outils de travail (fiches alimentaires par exemple);
- Éditer un bulletin de liaison « Colonic News »;
- Créer un centre de références téléphoniques pour les membres;
- Être affilié à un organisme international d' « H.C.C. »;
- Offrir une assurance professionnelle aux membres.

Qui peut devenir membre?

Tout hygiéniste du côlon dont la formation a été reconnue valide par la corporation. Les membres doivent remplir les conditions 1-2-3 suivantes pour être admis à la CCHCC.

1. Conditions pédagogiques

- réussir l'examen d'évaluation théorique et pratique;
- réaliser un dossier complet pour chaque client (présentation de 5 dossiers);

2. Conditions sociales

- Accepter une visite des lieux de pratique, par un membre de la Direction mandaté par le conseil d'administration;
- Accepter la vérification de 3 dossiers pris au hasard parmi la clientèle du thérapeute;
- Accepter les buts et l'orientation de la Corporation;
- Ne pas solliciter la clientèle pour vendre des séries d'irrigations;
- Assurer la confidentialité de chaque dossier de client;

3. Conditions financières

- Examen de dossier: \$ 20.00 (non remboursable);
- Frais de visite: \$ 90.00 (non remboursable);
- Cotisation annuelle: \$160.00 pour les membres actifs et de 40\$ pour les non-actifs.

Services et privilèges offerts aux membres actifs :

- Publication d'un bulletin périodique de liaison;
- Publication d'un répertoire annuel des hygiénistes et des fournisseurs de matériel;
- Organisation de séminaires, de conventions;
- Cours de perfectionnement;
- Certificat de membre;
- Affichage sur notre site internet www.cchcc.ca
- Dépliant publicitaire de promotion de la pratique colonique;
- Fiches-conseils;
- Centre de référence;
- Matériel à prix corporatifs;

Formulaire d'adhésion

I. IDENTIFICATION DU MEMBRE :

Nom _____ Prénom _____

Adresse du domicile (confidentiel) : _____

Ville _____ C.P. _____

Tél. : _____ Cell : _____ Courriel : _____

Date de naissance _____

Nom et adresse professionnelle : _____

Ville _____ C.P. _____

Tél. : _____ Fax : _____ Courriel : _____

II. FORMATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE

Diplôme	Institution	Année

III. APPROCHE ALTERNATIVE

Diplôme	Institution	Durée du cours	Année

IV. EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES PERTINENTES

Expériences	Années

V. FORMATION EN HYGIÈNE DU CÔLON (Fournir un syllabus des cours suivis)

Diplôme	Institution	Durée du cours	Année

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements et documents fournis à l'appui de la présente demande d'adhésion sont authentiques.

En foi de quoi, je signe _____ le _____ 20__

(*Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de l'inscription, sans remboursement de frais.)

VI. CONDITIONS D'ADMISSION

Toute demande d'adhésion doit être accompagnée des documents suivants:

- 1. Certificat de naissance;
- 2. 2 photographies récentes de format passeport, signées;
- 3. 1 photocopie des diplômes mentionnés ou attestations de formation dans le domaine de la santé;
- 4. Montant de \$20.00 pour l'examen de dossier (non remboursable);
- 5. Montant de \$90.00 pour les frais de visite des lieux de pratique (non remboursable);
- 6. Montant de \$160.00 pour la cotisation annuelle d'un membre actif et de 40\$ pour un membre non-actif.

Les montants pour la cotisation annuelle et la visite des lieux seront échangés sur acceptation seulement.